

Annexe 1 - Cadastre

LA MANCHE

Sen A

FILE No 1

SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

(SEINE - MARITIME)

SECTION E

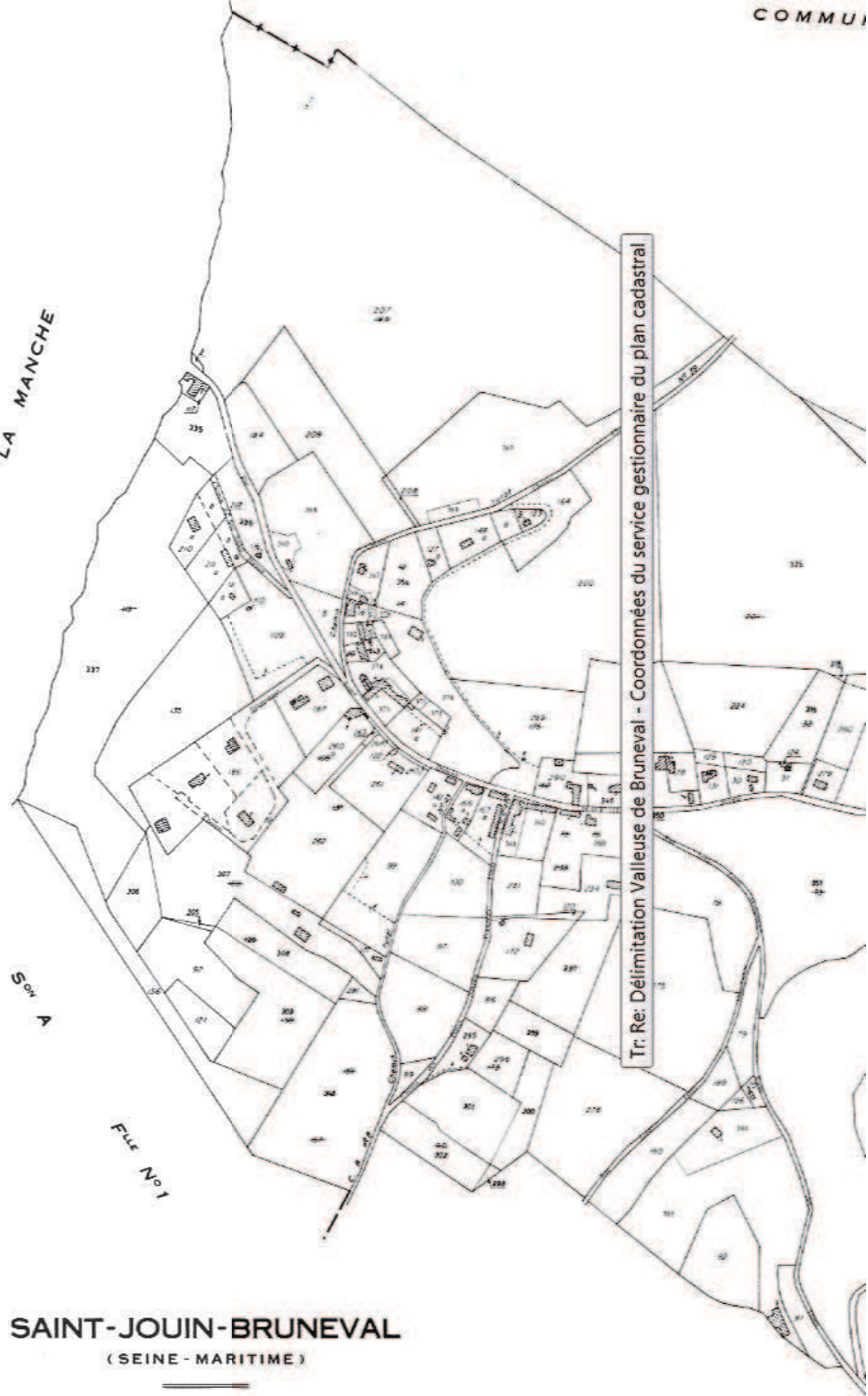
FEUILLE UNIQUE

Feuille révisée pour 1934
Edition à jour pour 1985

Echelle de 1 / 2500

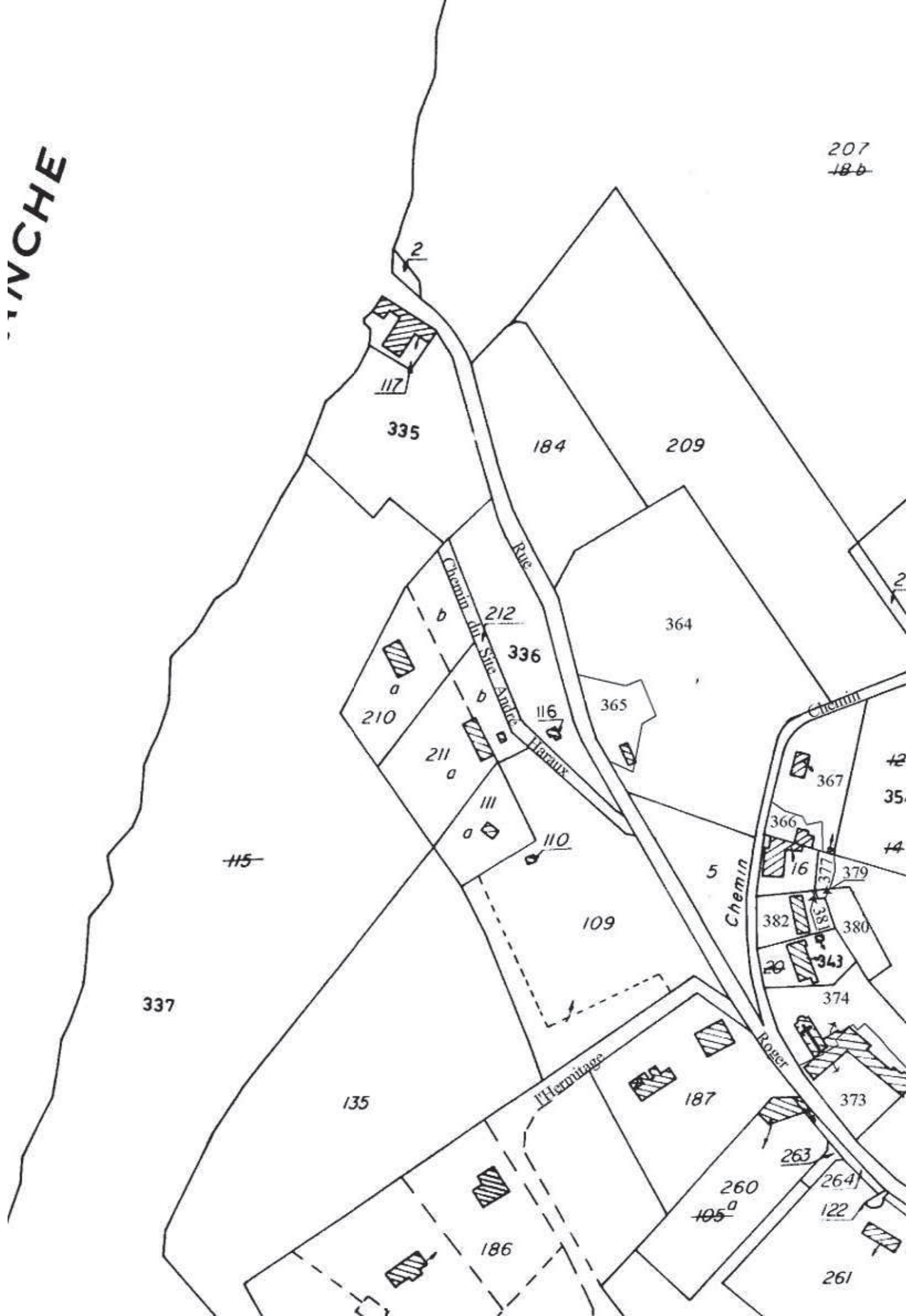
Tr. Re: Délimitation Valleuse de Bruneval - Coordonnées du service gestionnaire du plan cadastral

SECTION



FINCHE

207
~~186~~



ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	76 0	COM	595 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	N00008
--------------	------	---------	------	-----	--------------------------	------	---	---------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------------	--------

Propriétaire MBFMHC NOUET/HELENE ANNA
3 RUE DORUS 76790 ETRETAT

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION														LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
		E	337	BRUNEVAL	B002	0115	1	A		P	03		3 33 74	186,94	A	TA		186,94	100		
															C	TA		37,39	20		
															GC	TA		37,39	20		

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	76 0	COM	595 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE											NUMERO COMMUNAL	+00004	
Propriétaire		PBBBPC		COM COMMUNE DE SAINT JOUIN BRUNEVAL																	
MAIRIE		76280 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL																			
PROPRIETES NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
90	E	335		BRUNEVAL	B002	0115	1	A		S			41 50	0							

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	76 0	COM	595 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE										NUMERO COMMUNAL	G00127
--------------	------	---------	------	-----	--------------------------	------	---	---------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------------	--------

Propriétaire MBB4Q5 GOSSET/BERNARD GEORGES ANTONIN SEBASTIEN
39 RUE DE L AMIRAL MOUCHEZ 75013 PARIS

PROPRIETES NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION										LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
95	E	2		BRUNEVAL	B002		1	A		S			1 05	0							

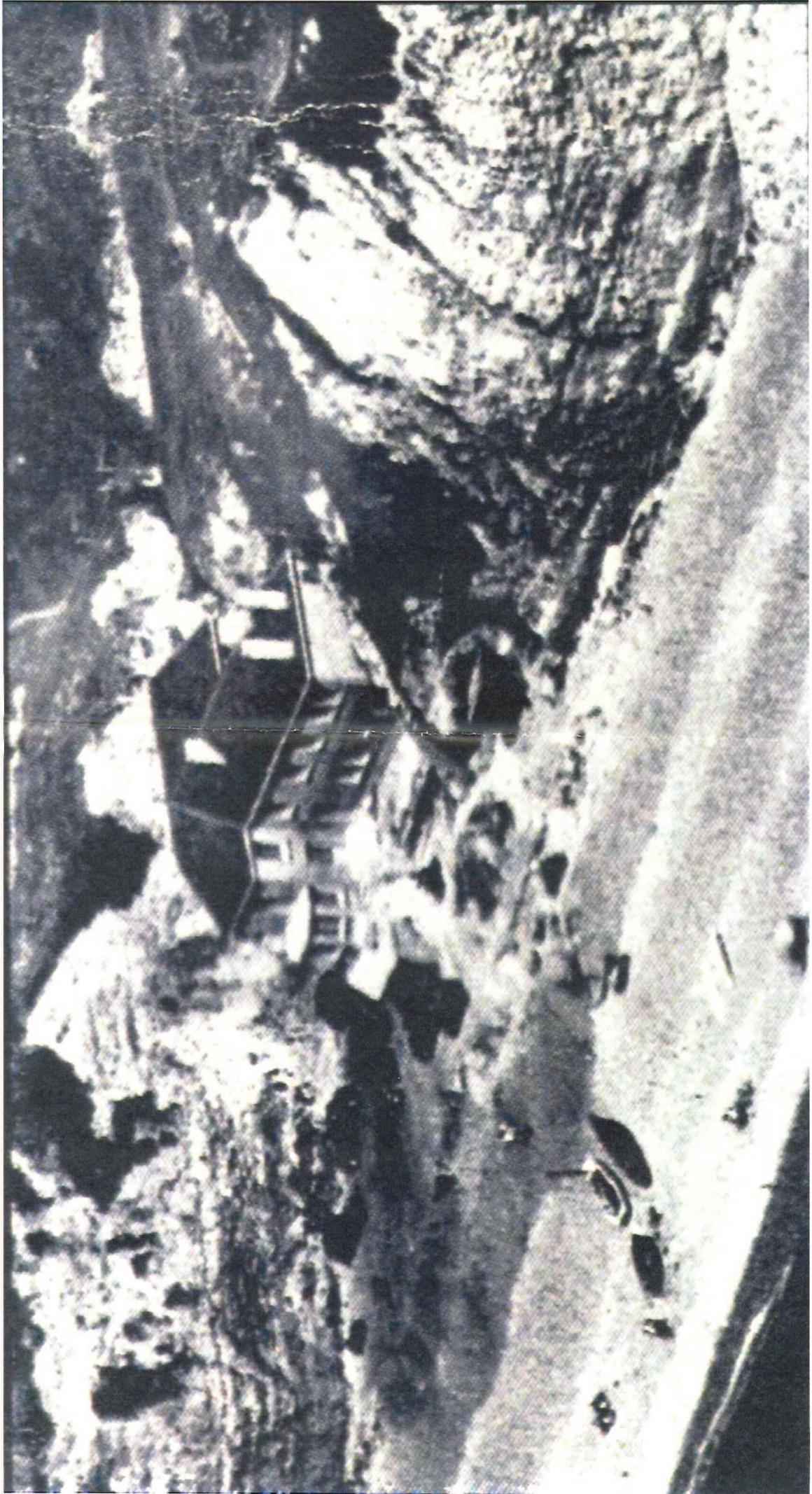
ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	76 0	COM	595 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE										NUMERO COMMUNAL	G00127
--------------	------	---------	------	-----	--------------------------	------	---	---------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------------	--------

Propriétaire MBB4Q5 GOSSET/BERNARD GEORGES ANTONIN SEBASTIEN
39 RUE DE L AMIRAL MOUCHEZ 75013 PARIS

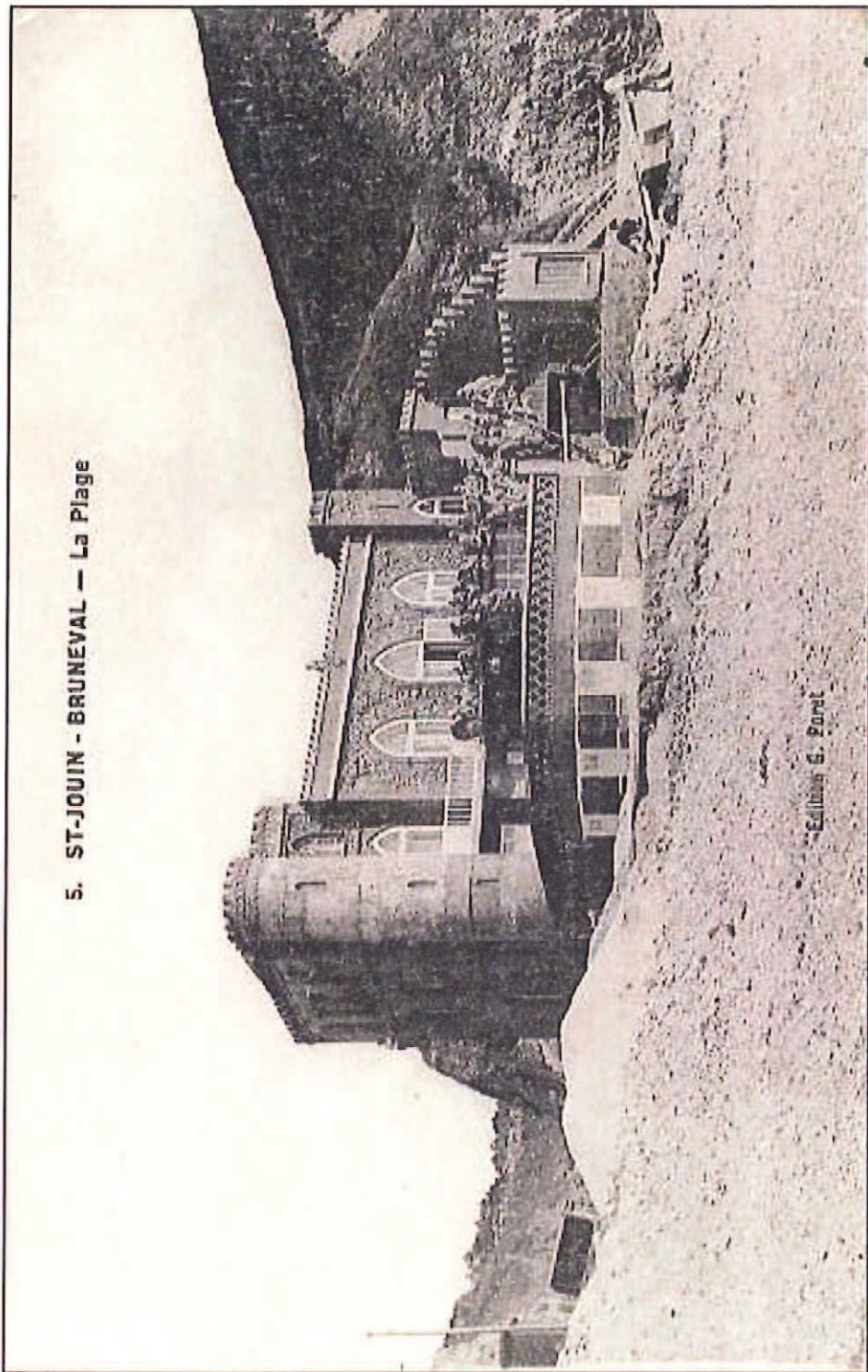
PROPRIETES NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION														LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
95	E	207		BRUNEVAL	B002		1	A		L	01		11 64 07	4,71	A C GC	TA TA TA		4,71 0,94 0,94	100 20 20		

Annexe 2 – Photographies anciennes

COPIE



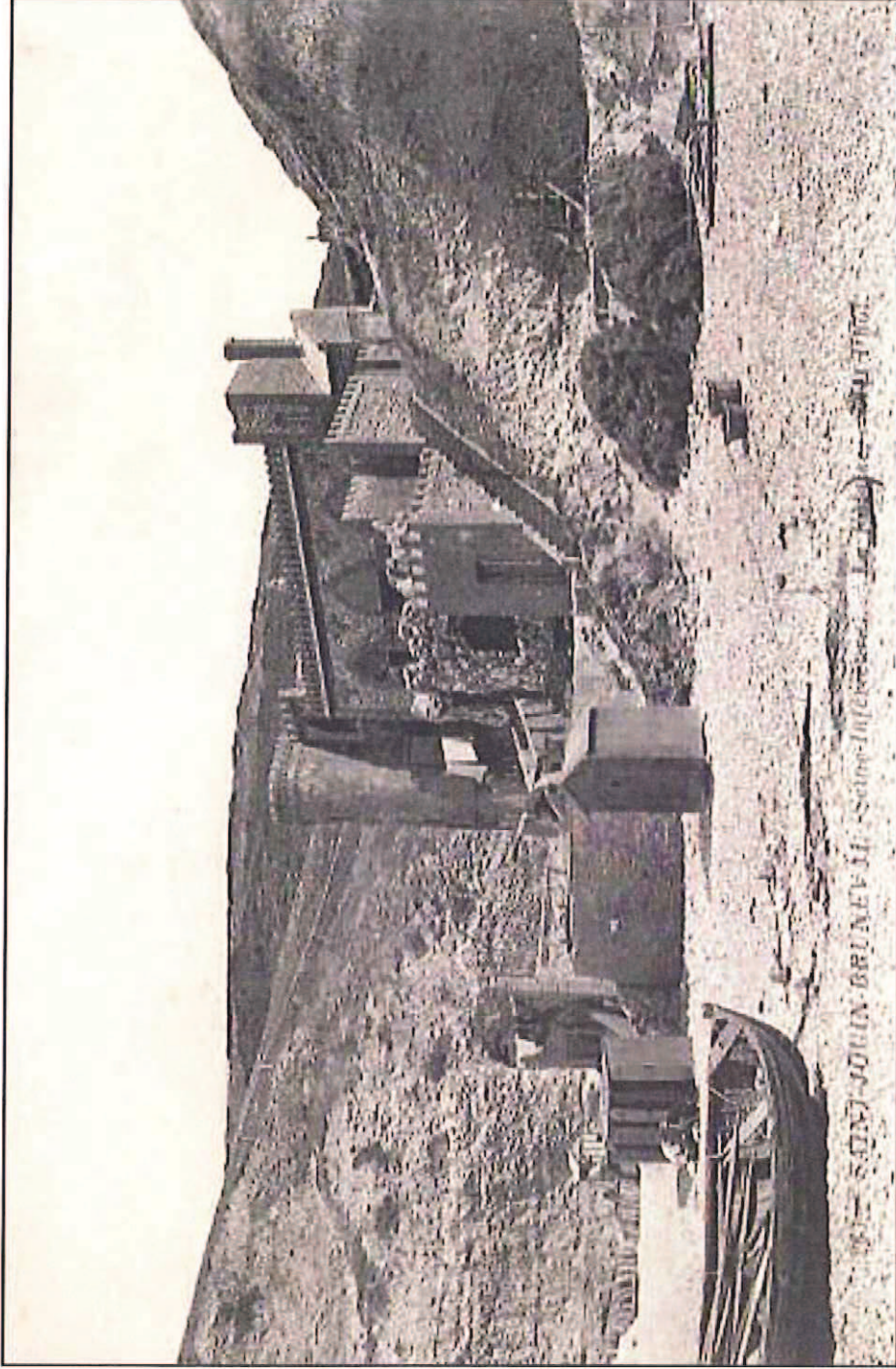
5. ST-JOUIN - BRUNEVAL — La Plage



Editeur G. Paret

Collection n°21

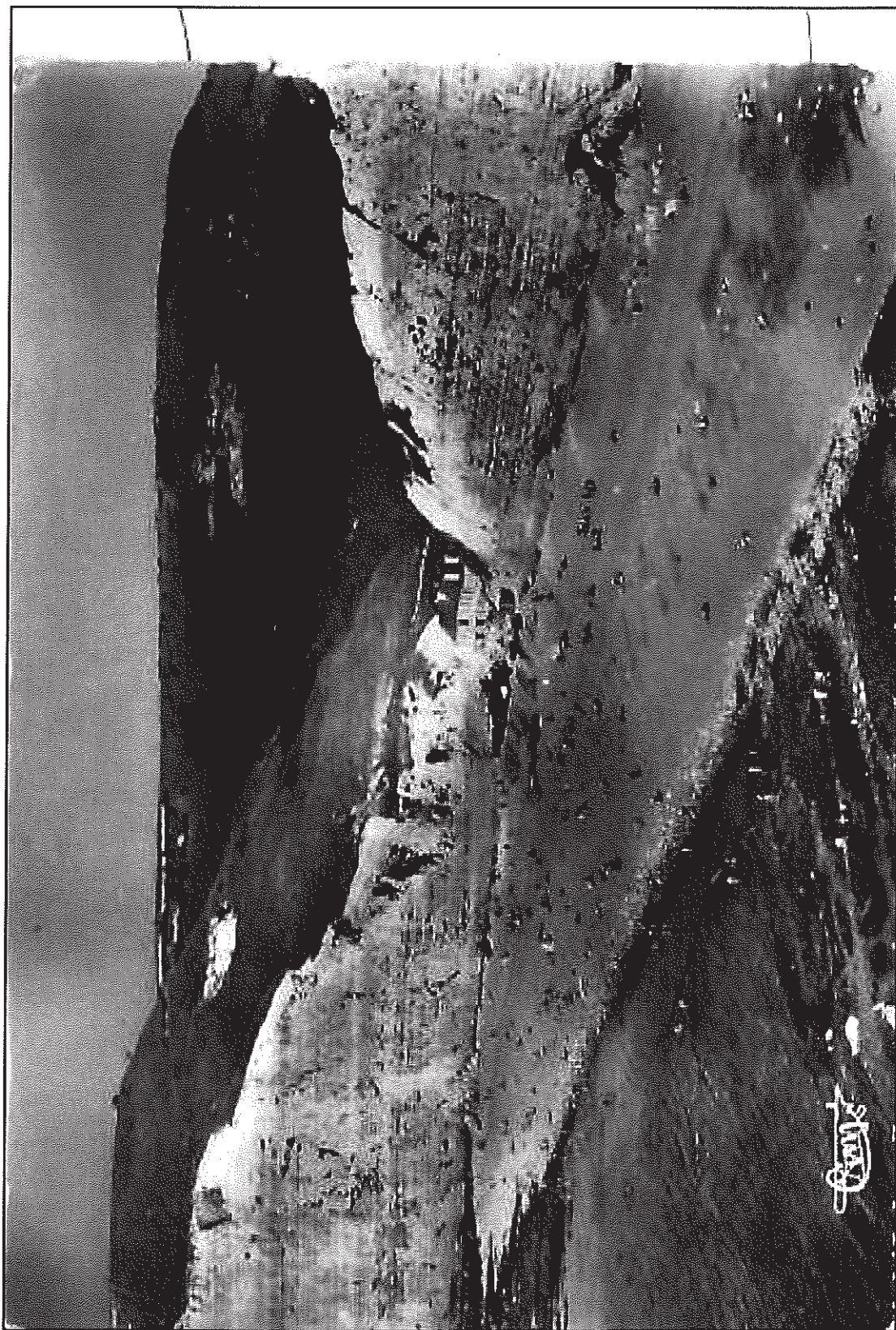
www.delcampe.net



1871 - STONY JOHNS BRUNNEN II, Seim-Johannes, Lechthal, Bayern

Collection21

www.delcampe.net

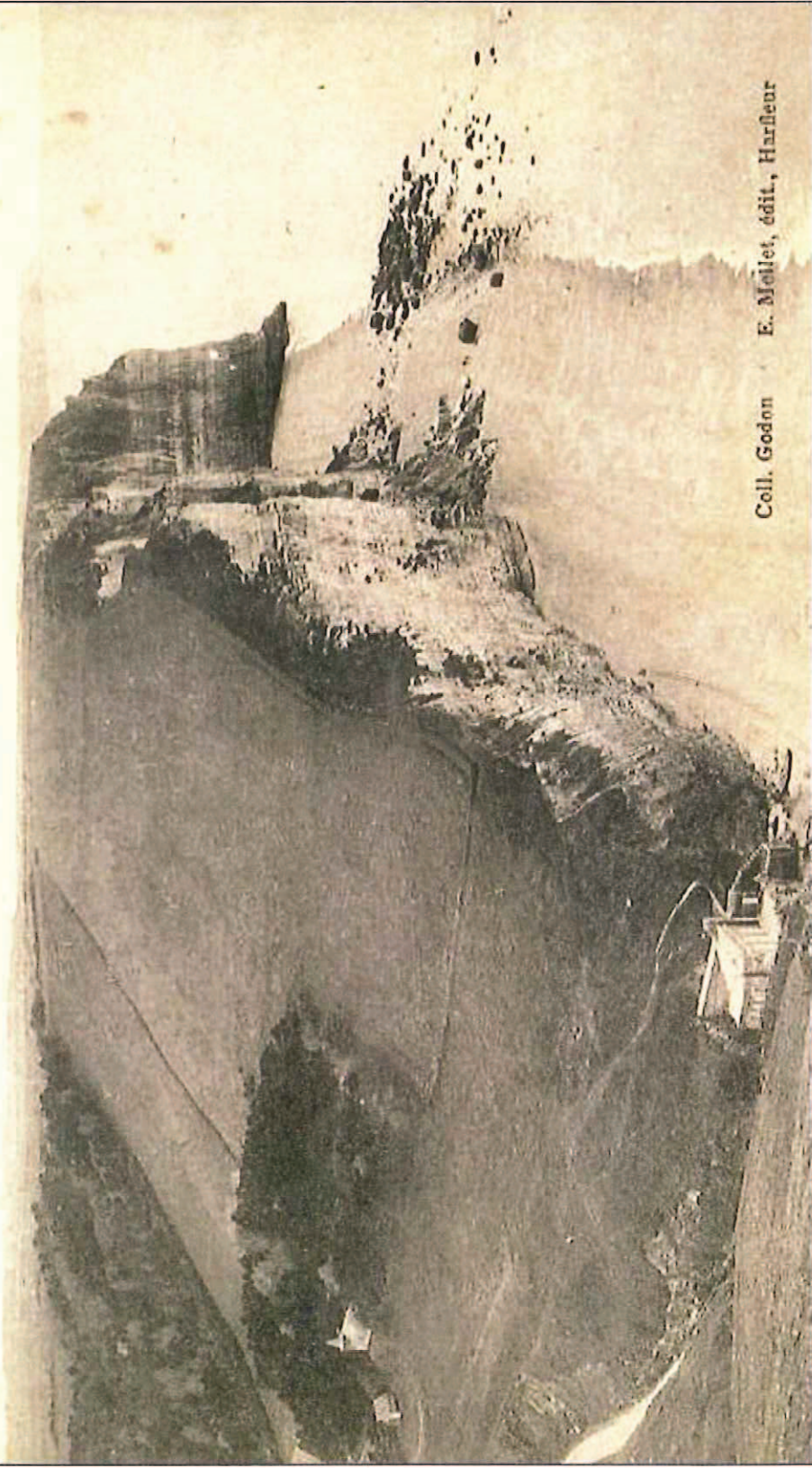


Campe

Collections04

www.delcampe.net

2842 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL (Seme-Inf.) — Les Falaises d'aval



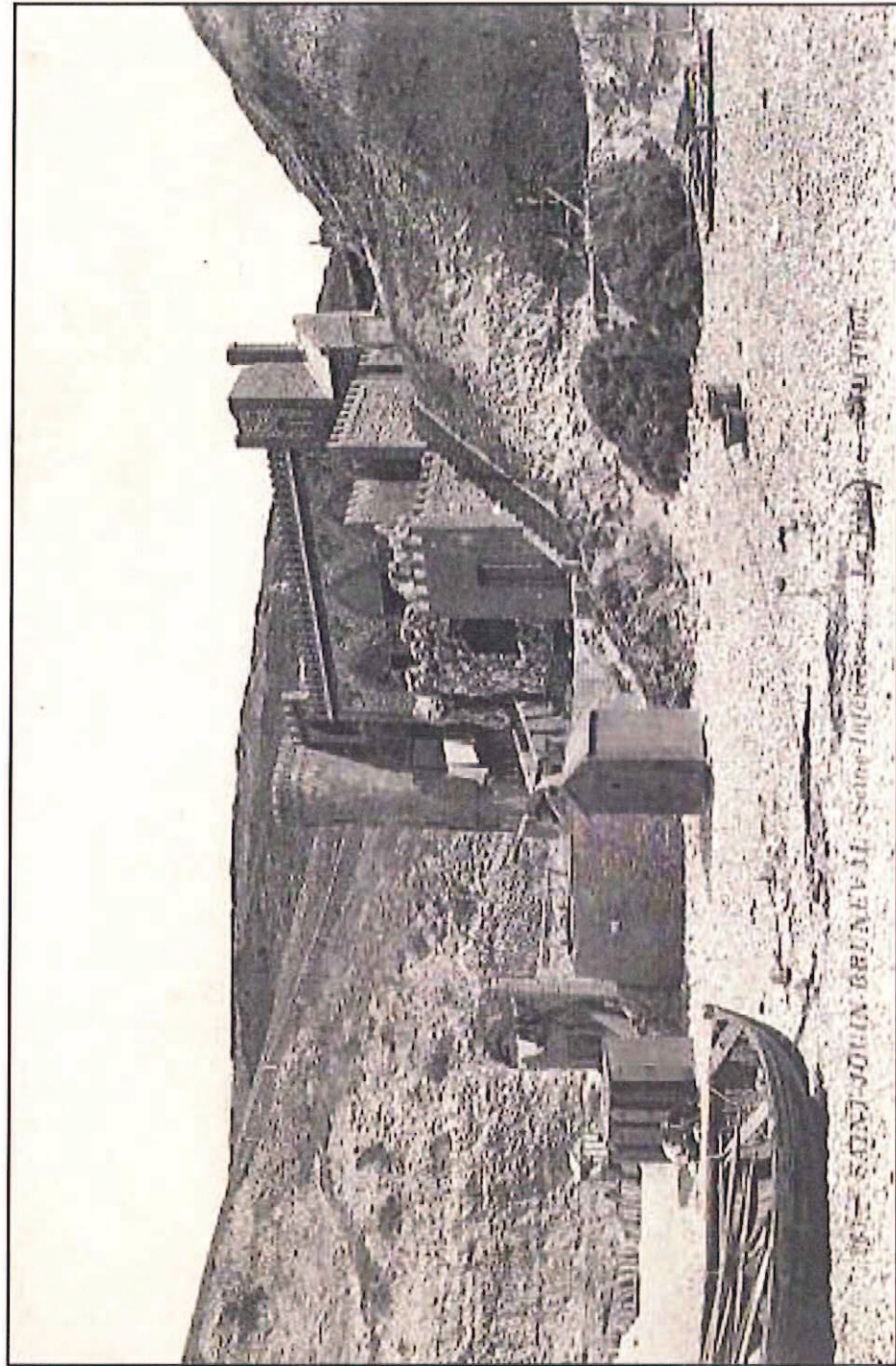
Coll. Godon · E. Mollet, édité, Harfleur



St-Jouin-Bruneval (Seine-Inf.) — Falaises d'aval et la Plage

Kovim62

www.delcampe.net

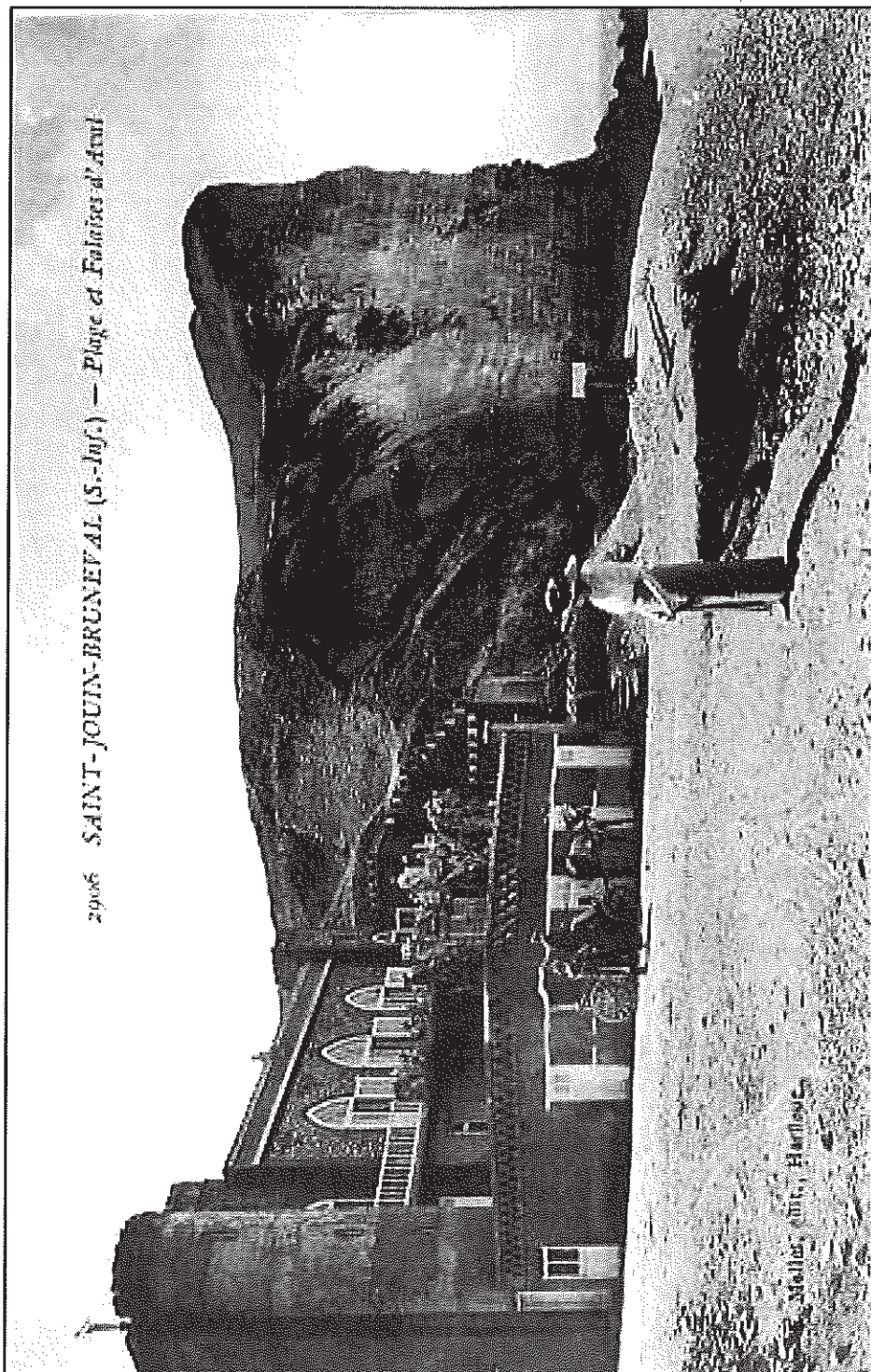


1871 - SAINT-JOHN-BRUNEVILLE - Some interesting buildings - St. John.

Collection21

www.delcampe.net

2906 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL (S.-Inf.) — Plage et Falaises d'Aud

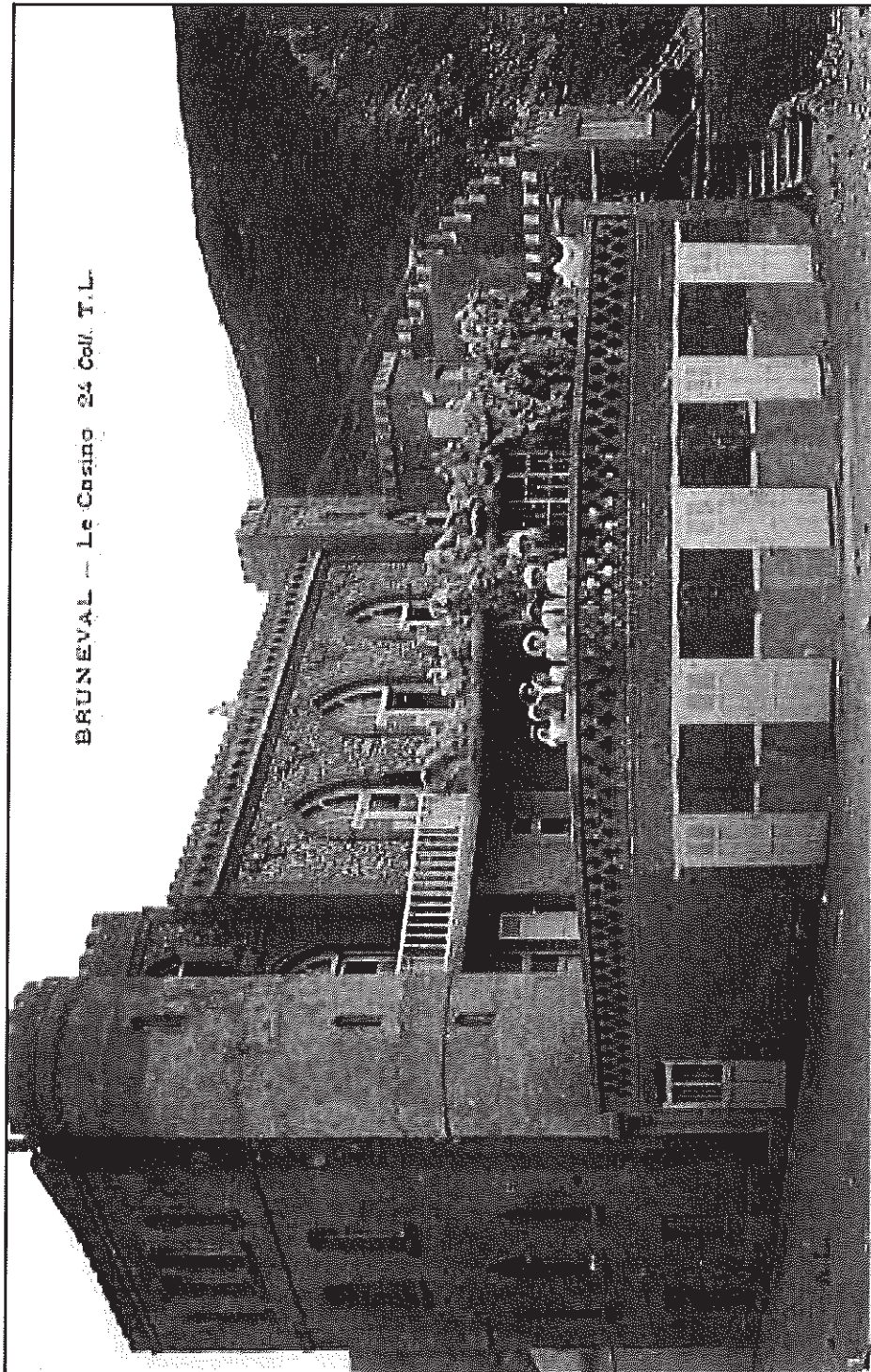


Milles, edit., Harles

www.delcampe.net

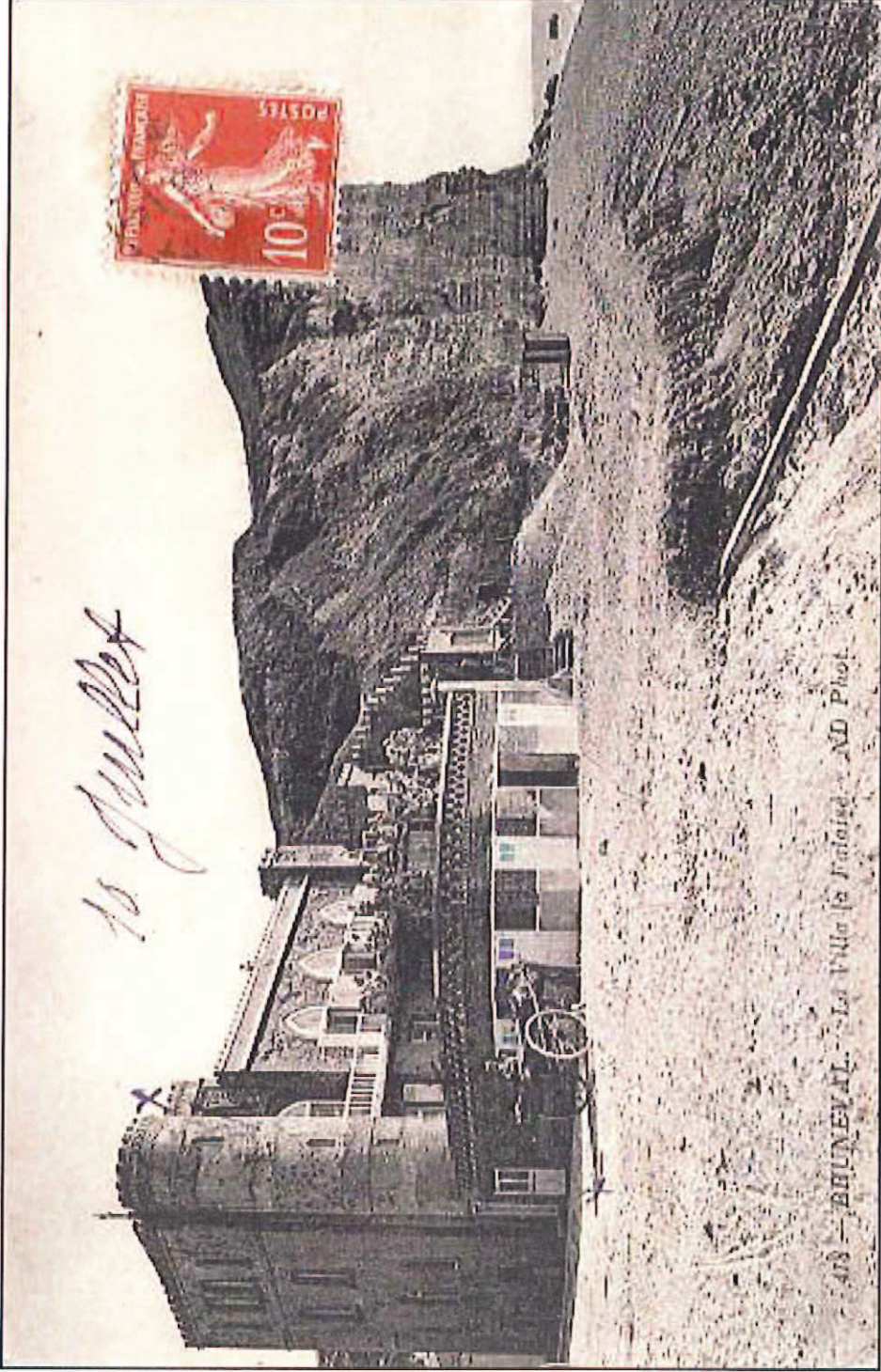
Collection21

BRUNÉVAL — Le Casino 24 Coll. T. L.



Collection 21

www.delcampe.net



Collection21

www.delcampe.net

Annexe 3 - Documents relatifs à la construction d'ouvrage

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT

17 MAI 1975

DIRECTION DES PORTS MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES

PARIS, LE
244, BOULEVARD SAINT-GERMAIN (VII^e)
CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16
TÉLÉPHONE : 325-24-63 • TELEX 25038

SOUS-DIRECTION "TRAVAUX"

PORTS MARITIMES
1ER BUREAU

PM. 36.36.118

LE MINISTRE

à Monsieur le Directeur du Port
autonome du HAVRE.

OBJET : - Port autonome du HAVRE
- Construction d'un terminal en Baie de Seine
- Protection de la plage de Bruneval.

REFERENCE : - Votre rapport du 20 janvier 1975.

Photo-copie	Visas	Transmission
X	[Signature]	
X	[Signature]	X
	[Signature]	
	[Signature]	
X		

1. Par rapport visé en référence, vous m'avez adressé l'avant-projet d'un ouvrage de défense longitudinal destiné à la protection de la plage de Bruneval située immédiatement au Nord du terre-plein du Havre-Antifer.

Vous indiquez que malgré les précautions prises lors de l'élaboration du projet de construction du terminal pétrolier, la construction de la digue d'Antifer a modifié l'équilibre de la crête de la plage. Un amaigrissement a été constaté au Nord et un important transit de galets s'est produit vers le sud, une partie venant se bloquer contre la digue de protection Nord du terre-plein d'Antifer à son enracinement, et l'autre partie étant transférée vers le large.

Il en résulte qu'une menace pèse sur l'extrémité Ouest de la vallée de Bruneval qui débouche sur cette plage, et en particulier sur la maison la plus voisine ainsi que sur le pied de la falaise peu à peu démunie de sa protection naturelle en galets. De plus les pêcheurs se trouvent gênés dans leurs activités du fait des difficultés qu'ils rencontrent pour la mise à l'eau, le hissage et le stationnement de leurs bateaux.

19 MAI 1975

Date d'Arrivée : 17/9/75

Bo - S. H. 10

Information
 P. de rép.
 P. de rép. en com.
 P. suite utile
 diffusion

Des mesures d'urgence ont déjà été prises par le port autonome qui a mis en place des massifs de matériaux au droit des points du rivage les plus menacés. Ces protections sont toutefois précaires et leur maintien nécessite des interventions fréquentes.

Après études, le port autonome a donc mis au point un avant-projet de défense frontale du rivage de Bruneval consistant en un perré comportant dans sa partie centrale une plate-forme à la cote (+ 10,00) environ. Ce perré couvrira tous les secteurs de la falaise rendus vulnérables par la disparition des galêts, et protégera le pied de la vailleuse ainsi que la maison qui y est construite. La plate-forme sera aménagée partiellement en promenade. Les bateaux pourront, en outre, stationner sur cette plate-forme sur laquelle ils seront hissés par un plan incliné. L'ensemble de l'ouvrage assurera un front de protection de 300 m. de long.

Vous estimez à 1.200.000 F., le coût des travaux projetés, qui seront imputés sur la dépense à exposer pour la construction du port du Havre-Antifer; ils seront, par conséquent, financés dans les mêmes conditions, avec une participation de l'Etat égale à 80 % de la moitié des dépenses totales à faire.

En conclusion, vous me demandez de me prononcer, préalablement à la décision préfectorale devant autoriser les travaux sur la compatibilité de l'avant-projet en question, avec les autres utilisations possibles du domaine public.

2. Après examen, j'observe que les travaux de défense contre la mer projetés présentent un caractère exceptionnel, du fait qu'ils sont exécutés en complément de ceux du port d'Antifer, l'Etat restant maître de l'ouvrage.

La décision d'autorisation ne relève donc aucunement de l'autorité préfectorale.

En conséquence, je prends en considération l'avant-projet que vous m'avez présenté concernant les travaux à effectuer sur la plage de Bruneval, pour un montant évalué à 1.200.000 F. L'opération sera imputée sur la dépense fixée pour la construction du port du Havre-Antifer et financée par conséquent dans les mêmes conditions.

Pour le Ministre et par délégation
P. Le Directeur des Ports Maritimes
et des Voies Navigables
L'Ingénieur Général en Chef du Directeur

Signé : M. ROUSSELIN

PORT AUTONOME DU HAVRE

PORT DU HAVRE - ANTIFER

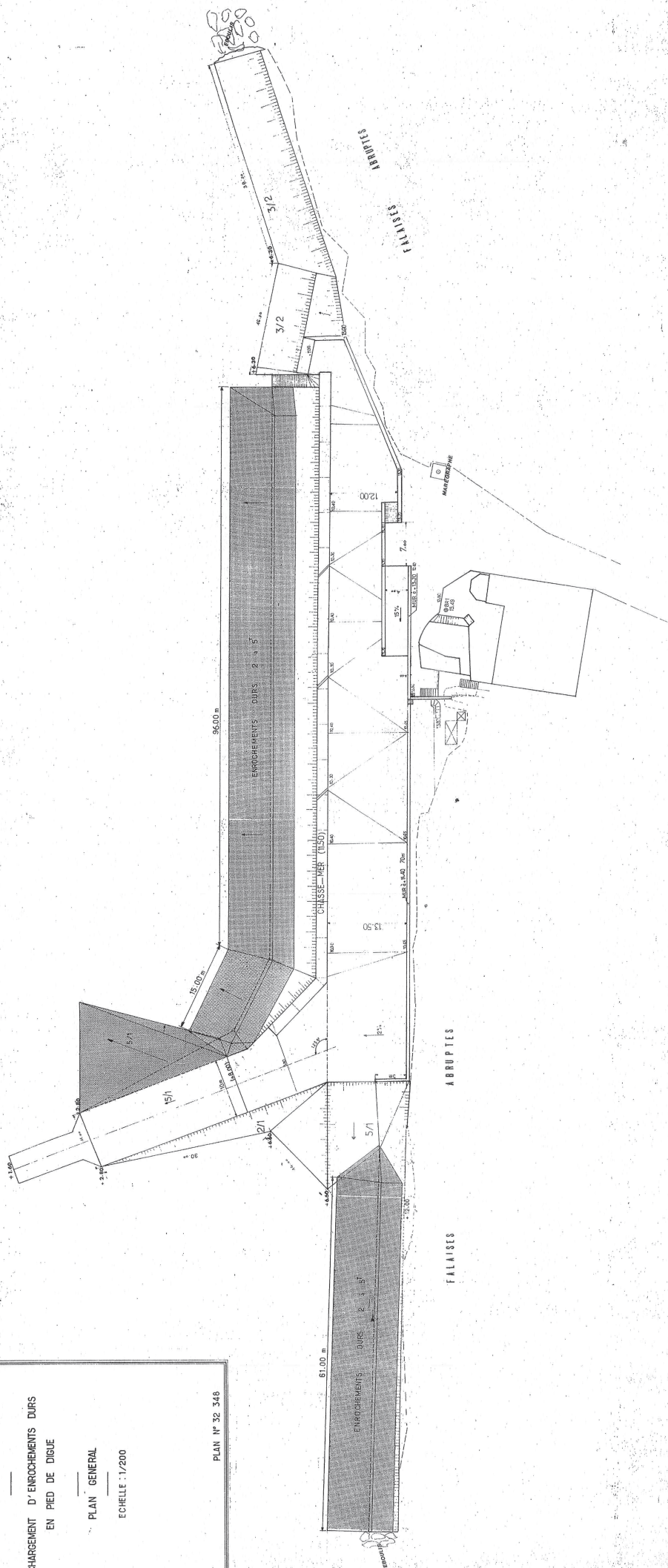
PROTECTION DE LA PLAGE DE BRUNEAU

CHARGEMENT D'ENROCHEMENTS DURS
EN PIED DE DIGUE

PLAN GENERAL

ECHELLE : 1/200

PLAN N° 32 348



PORT AUTONOME DU HAVRE

PORT DU HAVRE - ANTIFER

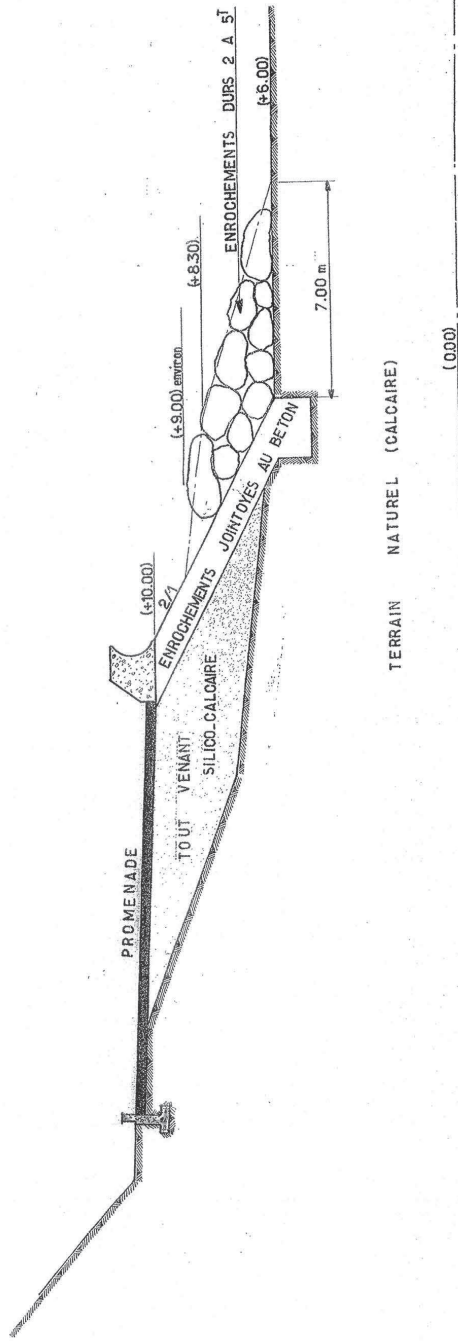
PROTECTION DE LA PLAGE DE BRUNEVAL

CHARGEMENT D'ENROCHEMENTS DURS
EN PIED DE DIGUE

COUPE TYPE

ECHELLE : 1/100

PLAN N°32 349



Annexe 4 - Photographies de 1974



clichés du 11/12/1974



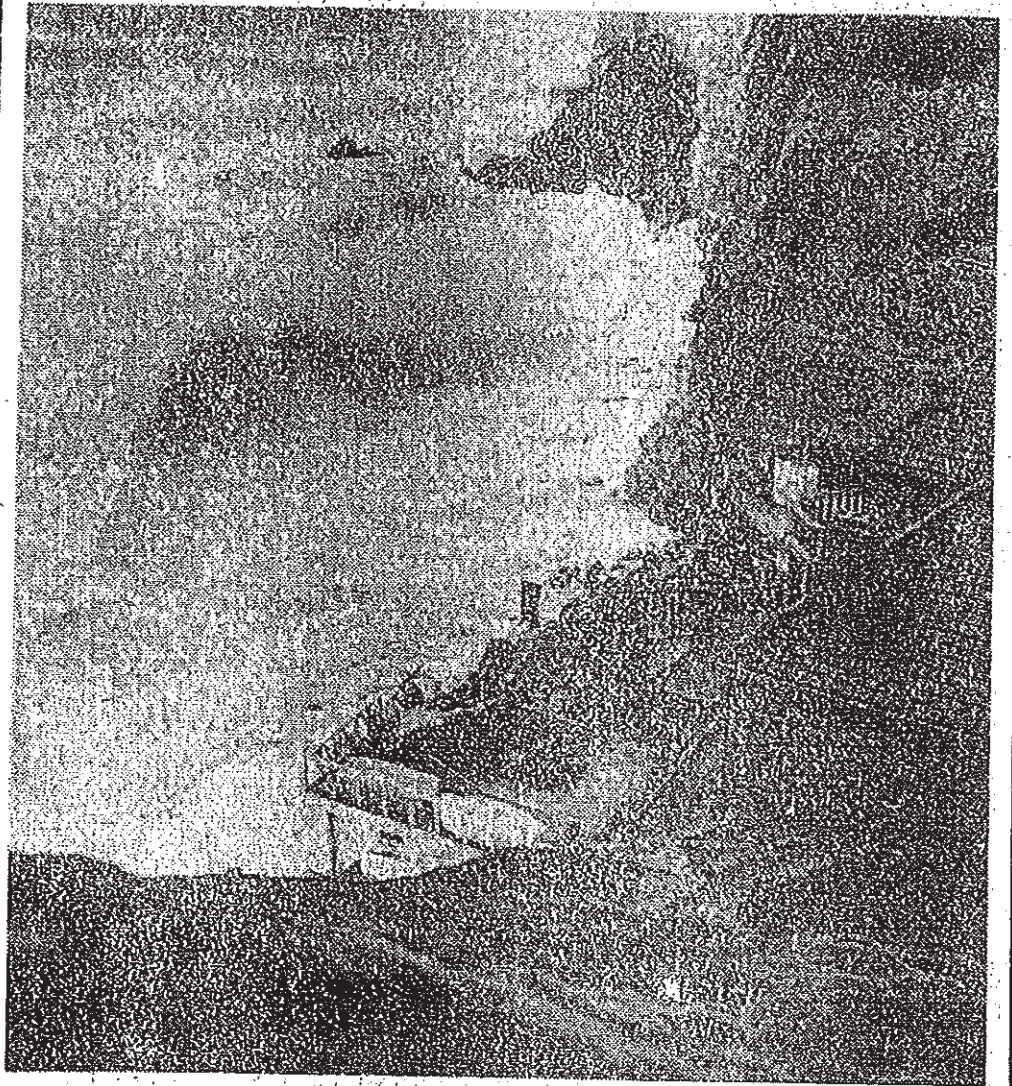








ALERTE A BRUNEVAL OU LA TEMPÊTE A DÉMOLI LA PLAGE



Grosse émotion hier matin à Bruneval et, par conséquent à Saint-Jouin, devant les dégâts de plus en plus graves causés par les vagues depuis la disparition des galets.

La tempête a, cette fois, enlevé les matériaux déversés provisoirement en face de la villa « Stella-Maris » pour la protéger de même que la route.

Le Port Autonome a fait envoyer d'urgence des camions de rochers puisés à la carrière du port pétrolier. Ainsi les lames viennent s'y briser et leur offensive est, pour l'instant stoppée.

Mais les méfaits de la tempête ne se

sont malheureusement pas limités au bas de la vailleuse. Hier matin, la marée haute s'attaquait aux talus de galets subsistant encore au pied du « Groin », dans l'angle formé par la falaise et la digue principale d'Antifer.

C'était là le dernier refuge des bateaux de pêche et des quelques plaisanciers (rares, il est vrai en cette saison). Les pêcheurs professionnels ne savaient plus que faire de leurs embarcations. Ils redoutaient même de ne plus les retrouver ce matin, si le mauvais temps continuait...

(LIRE EN PAGES 6 et 7)

BRUNEVAL : Valleuse protégée

Le plan de sauvetage du P.A.H.



Annexe n° 6